

N° 269. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS, OUVERTE À LA SIGNATURE, À GENÈVE, DU 30 SEPTEMBRE 1921 AU 31 MARS 1922¹

N° 678. PROTOCOLE RELATIF AUX CLAUSES D'ARBITRAGE, SIGNÉ À GENÈVE LE 24 SEPTEMBRE 1923²

N° 685. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DE LA CIRCULATION ET DU TRAFIC DES PUBLICATIONS OBSCÈNES, OUVERTE À LA SIGNATURE À GENÈVE, DU 12 SEPTEMBRE 1923 AU 31 MARS 1924³

SUCCESSIONS

Notifications reçues le :

28 mai 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1^{er} janvier 1993, date de la succession d'Etat.)

Enregistré par le Secrétariat le 28 mai 1993.

¹ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. IX, p. 415; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1, 3, 5 à 8, 10, et 13 à 17.

² *Ibid.*, vol. XXVII, p. 157; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 5, et 7 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 2 à 4, 7, 8, 10, et 15 à 17, ainsi que l'annexe C des volumes 1138 et 1516.

³ *Ibid.*, p. 213; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 12, 603, 798, 913, 917, 1249 et 1404. Voir aussi « Protocole amendant la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes conclue à Genève le 12 septembre 1923, signé à Lake Success, New York, le 2 novembre 1947 » dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 46, p. 169.